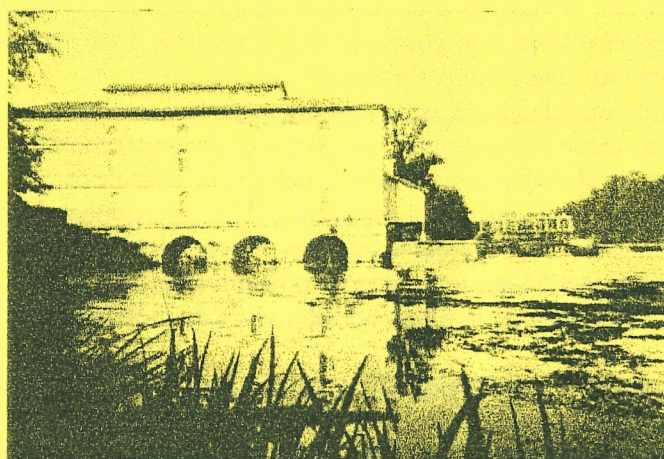


PORCHERES

Informations Municipales

Année

2000



Bulletin

numéro 12

LE MOT DU MAIRE

La naissance de l'an 2000 s'est produite sur les décombres d'un violent ouragan jamais connu dans notre région depuis Colbert, dit-on.

Toitures envolées, arbres couchés sur les routes, panneaux routiers tordus ou cassés, forêts saccagées, lignes électriques et lignes téléphoniques coupées, etc...

C'est un triste héritage légué à l'occasion de la fin d'année 1999 et un très lourd passif que l'année 2000 doit supporter sans en avoir prévu à l'avance les conséquences catastrophiques au plan économique et au plan écologique, notamment pour la forêt qui représente en Gironde, une surface totale supérieure à la vigne.

L'ampleur des dégâts dans la forêt est difficilement chiffrable à cause de la différence d'âge des arbres touchés et de leur diversité. Selon les différentes zones du département, la destruction des arbres, surtout les pins, peut atteindre 50 à 70 % et plus dans certains cas. Une faible partie a été commercialisée jusqu'à maintenant à un prix représentant au mieux le ¼ ou le 1/3 de la valeur vénale pratiquée sur le marché avant le 27 décembre 1999.

Les mesures prises par l'Etat jusqu'à ce jour sont insuffisantes pour les sylviculteurs, malgré les aides publiques allouées pour le stockage et le transport à longue distance des bois, de façon à essayer de décongestionner le marché régional encombré par une avalanche d'offres qui a fait écrouler les cours.

Evidemment, il était bien difficile aux Pouvoirs Publics d'intervenir pour enrayer l'effondrement des cours des bois dans un marché libre régi par la seule loi de l'offre et de la demande.

En Gironde, je sais que Monsieur le Préfet PEYRONNE s'est efforcé de demander aux deux plus grosses papeteries de la région Aquitaine d'acheter des pins, mais il n'avait à sa disposition que sa force de persuasion, puisqu'il ne disposait d'aucun autre moyen de pression dans la sacro sainte économie de marché.

Dans le cadre des aides directes aux propriétaires forestiers, des dispositions ont été prises pour qu'ils bénéficient d'une exonération de l'impôt foncier non bâti sur les parcelles de bois sinistrées qui ont été déclarées au service du cadastre. D'autre part, le plan « Chablis » institué par l'Etat prévoit des aides pour le nettoyage des parcelles, mais quelques mises au point sont en cours de discussion avec les sylviculteurs qui pourraient peut-être modifier les conditions techniques d'éligibilité.

En tout cas, je vais reprendre contact rapidement avec la D.D.A. et le syndicat départemental des sylviculteurs pour connaître exactement les dernières mesures en vigueur pour le nettoyage des parcelles de bois sinistrées.

Je comprends bien la déception des propriétaires forestiers qui ont perdu en une nuit, à la suite d'une cause imprévisible, une partie de leur patrimoine qu'ils conservaient souvent jalousement, en cas de nécessité, afin de palier aux aléas de la vie.

De plus, au plan général, la destruction d'un pourcentage important de la forêt aura en Gironde et à terme des répercussions défavorables sur l'ensemble de la filière bois, quand on sait qu'un pin met 50 ans pour faire du bois marchand destiné à la construction.

Enfin, l'ensemble de la filière bois fait vivre du monde en Gironde.

Une tornade de cette importance aurait dû inciter le gouvernement à déclarer les zones forestières les plus touchées « victimes d'une catastrophe naturelle », ce qui aurait eu l'avantage de marquer la sollicitude de l'Etat à l'égard des sinistrés, en prévoyant des aides permettant aux sylviculteurs et aux petits propriétaires de nettoyer les parcelles ravagées et de préparer ensuite le reboisement.

INCIDENCE DE LA TEMPETE SUR LES PRIMES D'ASSURANCE

Si l'ouragan du 27 décembre 1999 s'est révélé une catastrophe pour la forêt en Gironde et dans les départements voisins, il a également coûté cher aux propriétaires de bâtiments, habitations, garages, granges, chais, hangars, entrepôts, etc..., malgré le recours à l'assurance tempête, et, en plus, il va provoquer dans la majorité des cas une majoration de 3% à 5% des primes d'assurance pour les particuliers et de 10% au moins pour les entreprises.

Selon une enquête rendue publique par le journal « La Dépêche du Midi », les tempêtes qui ont balayé la France fin décembre 1999 devraient coûter 42 milliards de francs aux assurances au titre de la « Garantie tempête » : ce sont les plus graves du siècle, certains disent qu'on n'avait jamais vu pareil sinistre depuis Colbert.

A la Fédération Française des Sociétés d'Assurances on explique le surcoût que devront payer les entreprises par rapport aux particuliers par le déficit de la branche « assurance incendie des usines » existant déjà avant le mois de décembre 1999, que l'ouragan de la fin de l'année dernière n'a fait qu'aggraver.

Si les cours des bois à la propriété se sont écroulés, ce n'est nullement le cas des tarifs des produits pétroliers dont l'augmentation est incessante depuis un an et risque de devenir insupportable si cela continue.

Cette hausse considérable, puisqu'en un an le prix du fioul s'est accru de 50%, est due aux effets conjugués de la flambée des cours du pétrole brut d'une part, et de la

hausse importante du dollar dont le cours s'établit autour de 7 francs, d'autre part.

Dans le même temps les grandes compagnies pétrolières, véritables monopoles multinationaux, ont vu doubler leurs bénéfices pour le 1er semestre 2000 par rapport à la même période de l'année 1999. Par contre, ce n'est pas le cas des détaillants soumis à une concurrence rude.

Il est bon de préciser que le dollar est la seule monnaie d'échange pour toutes les transactions pétrolières. La hausse de son cours a évidemment une incidence sur tous les produits importés et payés en dollars (pétrole, soja, etc..).

ACTIVITÉS MUNICIPALES

TRAVAUX D'INVESTISSEMENT

BILAN 1999

Bâtiments :

- Après la rénovation de la salle du conseil de la mairie en 1998, les mêmes travaux de restructuration et de remise aux normes ont été effectués dans le secrétariat permettant des conditions de travail plus fonctionnelles.

- Dans le même temps, un point final a été mis à l'aménagement de la salle d'évolution de l'école grâce à la création d'ouvertures sur la cour et le terrain derrière l'école.

Matériel :

- Acquisition de mobilier pour l'aménagement du secrétariat.

Voirie :

- Deux ponts ont été totalement refaits, le pont du Riou de Georges dont une grosse pierre de la voûte était cassée et le pont de la Courtade sur la VC2 (dans les bois) et qui sert de passage aux pompiers. Ces travaux ont permis l'élargissement des deux ponts.

- L'assainissement pluvial de la VC6 (arasement des bas-côtés) a été réalisé depuis la Combette vers le Tuquet.

Electricité :

- L'enfouissement du réseau électrique et la pose de nouveaux candélabres dans le bourg n'ont pu être réalisés. Ces travaux, financés à 55% par le syndicat d'électrification de St Philippe d'Aiguilhe, n'ont pu être inscrits au programme 1999 du syndicat et sont reportés sur 2000.

PREVISIONS 2000

Bâtiments :

- Priorité cette année a été donnée à la construction de la salle communale à laquelle un article sera consacré dans ces pages. Après un appel d'offres infructueux en octobre 1999 en raison des conditions économiques peu favorables, le marché a pu être conclu en mars 2000 et les travaux ont commencé en mai.

Matériel :

- Achat d'une tondeuse neuve pour remplacer celle offerte par Mr BARRAU il y a plus de vingt ans.
- Achat en urgence d'une tronçonneuse pour faire face aux dégâts occasionnés par la tempête (subventionné à 100%).
- Achat prévu d'un Karcher pour les différents travaux d'entretien.

Voirie :

- Outre les travaux annuels d'entretien des routes et de fauchage, deux chantiers ont été programmés :
 - L'élargissement de la route du cimetière (subventionné au titre des amendes de police).
 - Une première tranche de travaux sur la route du Maine vers le Riou de Georges qui devient complètement impraticable. Notons les difficultés à trouver des entreprises pour réaliser ces travaux en raison de la reprise économique.
 - Le regoudronnage à titre gracieux de la descente de Guérin vers la Vergnotte a été effectué début Août par l'entreprise Laurière.
- Enfin, les travaux d'aménagement du carrefour de Larret sont entrepris. Ces travaux sont à la charge du Conseil Général. Seul l'éclairage reste à la charge de la commune (mais subventionné à 55% par le syndicat d'électrification de St Philippe d'Aiguilhe).

Electricité :

- Installation d'un nouveau transformateur et mise en souterrain du réseau dans le bourg.
- Eclairage du carrefour de Larret.

Divers :

- Réalisation du schéma communal d'assainissement (voir article plus loin).
- Frais occasionnés par la tempête pour un montant de 64 298 francs et remboursables par l'assurance.
- Une somme de 10000 francs a été inscrite au budget pour l'aménagement d'un terrain de football pour les jeunes.

ASSAINISSEMENT

Dans le cadre de la loi sur l'eau de 1992, la commune est dans l'obligation de faire réaliser une étude de schéma directeur d'assainissement. Cette étude a pour objectif de définir :

- les secteurs relevant de l'assainissement collectif où la collectivité doit prendre en charge les travaux ainsi que les frais de fonctionnement et d'entretien,
- les secteurs relevant de l'assainissement individuel où elle sera seulement tenue d'assurer le contrôle des installations et la vérification de leur fonctionnement.

Une première réunion publique s'est tenue le 5 mai 2000 pour informer la population de cette enquête et présenter la personne chargée de la mener. Des sondages ont été effectués dans de nombreux points de la commune ; une étude des moyens d'assainissement actuels a été réalisée. Nous sommes donc maintenant dans le cadre de l'étude-technico-financière, c'est à dire la recherche d'un équilibre entre les besoins et les frais occasionnés.

Un premier point positif de l'enquête fait apparaître que la perméabilité des sols est globalement satisfaisante dans la majorité des zones construites et constructibles. L'assainissement individuel s'il est réalisé selon les normes, est donc possible. Seul le centre bourg, du fait de l'agglomération des habitations, devrait bénéficier de l'assainissement collectif. Une deuxième option pourra être étudiée. Elle incluerait le village de Guérin où la collecte des eaux usées pourrait se faire par gravité en descendant vers le bourg.

Au niveau de la station d'épuration, un projet est mené pour la réaliser en commun avec St-Antoine, ce qui pourrait être une solution avantageuse au plan financier.

REVALORISATION DES RETRAITES DES EXPLOITANTS AGRICOLES

Les retraités agricoles demandent avec raison depuis plusieurs années la revalorisation des retraites agricoles.

J'ai participé à deux réunions organisées à Coutras et au Fieu par leur Président, Monsieur LACAMPAGNE.

A ma demande, Mr Philippe MADRELLE, Sénateur et Président du Conseil Général, m'a fait parvenir une copie des décisions contenues dans la loi de finances relative à l'année 2000 et concernant précisément la revalorisation de ces retraites.

Il ressort que le gouvernement poursuit depuis 1998 la mise en oeuvre du plan pluriannuel de revalorisation des retraites. En trois ans, ce sont plus de 5 milliards de francs de mesures d'augmentation des pensions agricoles qui ont été inscrits au budget annexe des prestations sociales agricoles (BAPSA).

Ce plan pluriannuel doit permettre de porter en 2002 le minimum mensuel de pension de retraite, pour une carrière de 37 ans 1/2, au niveau du minimum vieillesse (3500 francs par mois) pour les chefs d'exploitation et les personnes veuves, et au niveau du minimum vieillesse du second membre du couple (2800 francs par mois) pour les conjoints et aides familiaux.

Dans l'immédiat, pour l'année 2000, il est prévu de porter ce minimum mensuel de pension à :

- 3200 francs par mois pour les chefs d'exploitation,
- 3000 francs par mois pour les personnes veuves,
- 2700 francs par mois pour les aides familiaux,
- 2400 francs par mois pour les conjoints.

Le coût de cette mesure pour le supplément de 2400 francs par an et par personne, s'élèvera en année pleine à 1 milliard 600 millions de francs.

Le gouvernement entend porter le montant de la pension minimum d'un chef d'exploitation justifiant d'une carrière pleine à 50% du SMIC, soit au même niveau que la retraite d'un salarié rémunéré au SMIC.

Les représentants des retraités agricoles réclament que la retraite de base des exploitants atteigne 75% du SMIC.

Afin d'améliorer la situation des retraités agricoles dans l'avenir, le Ministre de l'agriculture, Mr GLAVANY, a suggéré qu'il conviendrait, pour que les exploitants agricoles s'ouvrent des droits à retraite au delà d'un niveau auquel la retraite de base sera portée au terme du plan gouvernemental de revalorisation de ces retraites, (en 2002), d'envisager à l'instar de ce qui existe pour les salariés, la création d'un régime complémentaire dont les perspectives de constitution seront évoquées dans le rapport gouvernemental.

En application des dispositions de l'article 3 de la loi d'orientation agricole du 9 juillet 1999, le gouvernement déposera sur le bureau des assemblées un rapport qui portera sur la revalorisation des plus faibles pensions des différentes catégories de retraités agricoles, la faisabilité de la mise en place d'un régime de retraite complémentaire obligatoire pour les non salariés agricoles, les modalités de financement de chacune des mesures proposées, ainsi que la simplification du système de retraites du régime social agricole et l'harmonisation des règles applicables aux différentes catégories de retraités (chefs d'exploitation, personnes veuves, aides familiaux, conjoints).

A signaler à toutes fins utiles que dans le cadre des lois de finances relatives aux 3 années précédentes, les mesures prévues en faveur des conjoints d'exploitants agricoles

ont, dans un premier temps, été réservées aux personnes justifiant d'au moins 32 ans $\frac{1}{2}$ de carrière, soit 130 trimestres validés.

Cette limite a été jugée trop rigoureuse à l'égard des conjoints qui n'avaient qu'une seule pension. C'est pourquoi à compter du 1er janvier 2000 et sans effet rétroactif, ce seuil a été abaissé à 27 ans $\frac{1}{2}$ ou 110 trimestres, pour les personnes ayant exercé leur activité en qualité de conjoint de chef d'exploitation pendant au moins 15 années et qui sont unipensionnées.

Afin d'accélérer le processus de revalorisation des retraites agricoles amorcé par le gouvernement, j'ai proposé au cours d'une réunion des retraités agricoles d'améliorer les ressources du budget annexe des prestations agricoles (BAPSA), par la création d'une taxe de 1 à 2 % sur la vente de vins fins des grandes appellations contrôlées dont le prix de la bouteille serait égal ou supérieur à 100 francs au départ de la propriété. Le pourcentage de cette taxe pourrait être éventuellement gradué selon la valeur du vin et n'aurait en tout cas aucune incidence sur la commercialisation des vins dont le prix de la bouteille n'atteindrait pas 100 francs départ propriété.

Ce système aurait l'avantage de procurer de nouvelles ressources au BAPSA qui permettrait d'améliorer plus rapidement les retraites et ainsi de rapprocher les points de vue entre les représentants des retraités et le Ministre de l'Agriculture, sans coûter davantage au budget de l'Etat.

Enfin, ce serait un moyen de réveiller un esprit de solidarité de la part des viticulteurs aisés et de leurs clients à l'égard des petits agriculteurs et éleveurs dont l'exploitation de polyculture est d'un faible revenu.

Au lendemain de la guerre de 1939-1945, c'est bien au titre de la solidarité humaine que l'on a créé la taxe BAPSA sur les céréales et les oléagineux afin de compléter le financement des retraites agricoles.

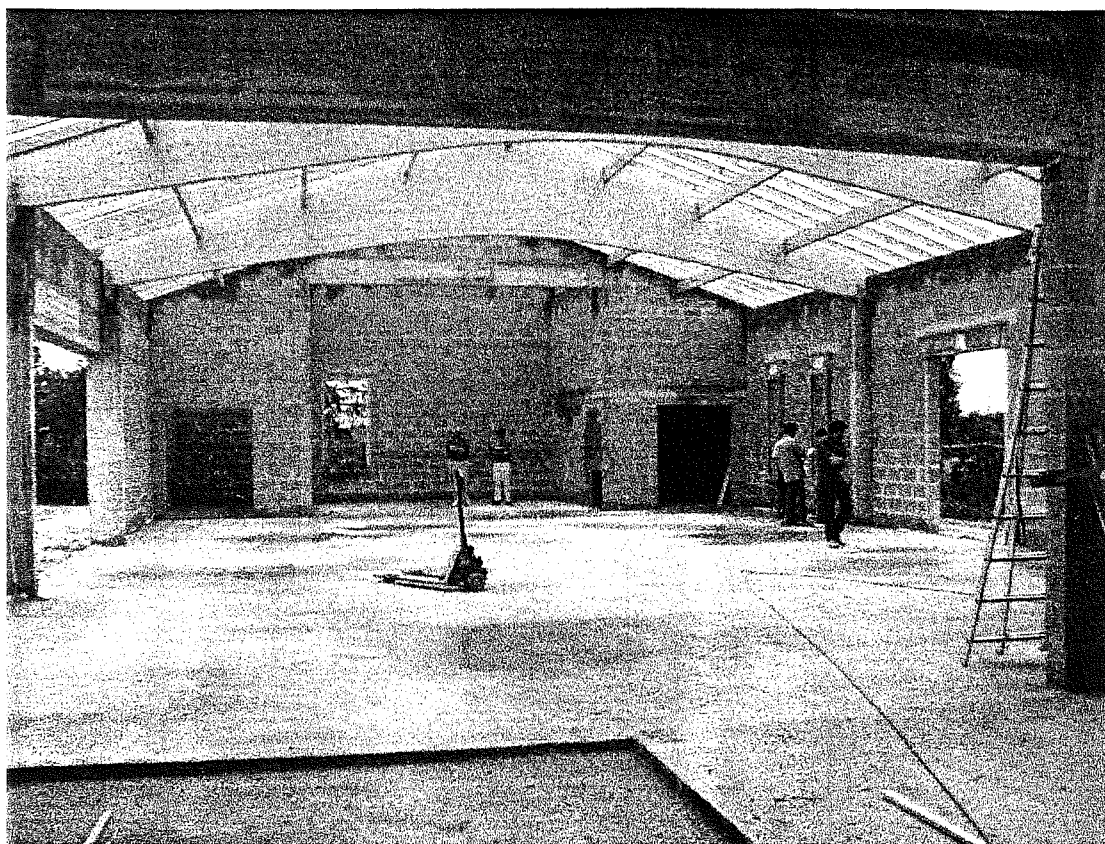
Pourquoi ne pourrait-on pas aujourd'hui accroître un peu les ressources du fonds des pensions agricoles en taxant légèrement des produits de luxe vendus au prix fort.

Il faut savoir qu'actuellement la pension mensuelle dans une maison de retraite coûte au minimum 7500 francs. Il est relativement facile de comprendre qu'un retraité qui ne perçoit que 3500 francs par mois aura assez vite épuisé ses économies, s'il en possède, dans le cas où il devrait finir sa vie dans une maison de retraite.

Bien sûr, le Conseil Général intervient dans le cadre de l'aide sociale pour parfaire le financement, mais c'est en fin de compte une charge pour la collectivité avec cependant la possibilité de reprise d'une partie des sommes avancées sur les biens éventuels du bénéficiaire.

Le problème est à peu près semblable pour les retraités du petit commerce et de l'artisanat qui ont souvent payé des cotisations relativement élevées pendant leur activité, au titre de l'assurance maladie et de l'assurance vieillesse, pour ne bénéficier le moment venu que d'une petite retraite. Là aussi, il y aurait des dispositions à prendre au plan national, d'autant plus rapidement que le nombre des bénéficiaires se réduit chaque année, pour améliorer au moins la situation des plus démunis dont les conditions d'existence s'apparentent parfois à des misères cachées.

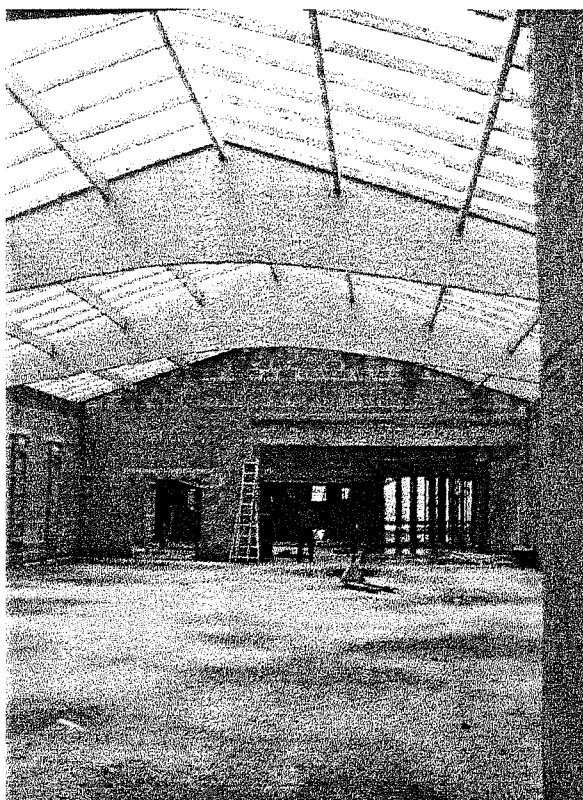
ET LA SALLE ?...



Elle devient une réalité. Ce fut un marché complexe à réaliser, d'autant plus que la reprise économique ne nous a pas favorisé. En effet, les entreprises ayant maintenant un carnet de commandes bien rempli ne se sont pas manifestées en masse et un premier appel d'offres lancé en octobre 1999 a été infructueux.

Un deuxième appel d'offres a été lancé en janvier 2000 et a pu aboutir à un marché signé en février. Heureusement nous avons fait appel au concours de la DDE pour nous assister dans les dossiers car, de nos jours, la législation des marchés est devenue fort complexe.

Onze entreprises vont donc être amenées à travailler sur le chantier jusqu'à la réception des travaux. Le planning initial prévoyait cette réception pour le début du mois de décembre mais le chantier a déjà pris quatre semaines de retard ce qui laisse supposer que la salle ne sera peut-être pas livrée pour les fêtes de fin d'année.



GAZ

Par courrier du 11 juillet 2000, GAZ de FRANCE nous informe du plan de desserte établi pour une quarantaine de communes de Gironde dont PORCHERES. Cette réalisation qui devient engagement de la part de G.D.F., est prévue pour l'année 2003 et permettra de desservir le bourg en venant de St-Antoine. Une extension pourra être envisagée pour alimenter « Guérin » en fonction des crédits dont disposera G.D.F. et du nombre de demandeurs sur ce secteur.

Pour information : Une réunion publique sera organisée avant la réalisation des travaux pour fournir à la population concernée toutes les explications dont nous ne disposons pas encore en mairie.

A titre indicatif, le prix forfaitaire du branchement est à l'heure actuelle de 2000 Francs H.T.

Après réalisation de cette première tranche de nouvelles extensions pourront être étudiées et se concrétiser rapidement.

ECOLE

L'école de Porchères compte toujours 2 classes soit 47 élèves ; l'effectif du regroupement pédagogique avec Saint-Antoine sur l'Isle, reste stable - 82 élèves - pour la rentrée scolaire 2000.

Cependant, de vives inquiétudes commencent à apparaître quant à la rentrée qui suivra ; il est donc de la plus grande urgence d'inscrire les enfants de la commune dans la commune : si une fermeture de classe est rapide, la réouverture se fait toujours attendre...

La municipalité a accédé aux demandes motivées de l'équipe pédagogique et a donc consenti des efforts financiers importants :

- dotation en matériel informatique moderne,
- rénovation de la salle d'évolution dans un souci de confort, d'adaptation et de sécurité.

Le cadre dans lequel vivent les enfants est rare : deux locaux par classe dans le respect des souvenirs scolaires de la commune, que les dames de service entretiennent de manière irréprochable.

Les services rendus sont corrects :

- garderie de 7H30 le matin jusqu'à 18H15 le soir à St-Antoine,
- cantine aux repas chaleureusement préparés et servis à un prix modique,
- activités spécifiques : voyages - à la Palmyre cette année.

~ bibliothèque centre de documentation située à St-Antoine,

~ perspective de séjour à la neige en 2001,

~ école multi-sports gratuite, toute récente, hors temps scolaire, qui a donné toute satisfaction.

Comme chaque année la municipalité a offert le repas de Noël aux enfants.

La kermesse en juin a connu son succès habituel.

Le personnel enseignant reste attaché aux quatre postes avec l'aide appréciée d'une aide-éducatrice ; toutes et tous font de leur mieux pour apporter aux enfants une pédagogie différenciée suivant les niveaux qui sont de plus en plus nombreux. Nous les remercions donc de leur disponibilité généreuse et notre compréhension les accompagne.

VIE RELIGIEUSE

Le secteur pastoral St Seurin sur l'Isle/ St Médard de Guizières propose dans le cadre du Jubilé :

Une exposition : « VINGT SIECLES DE CHRISTIANISME » accompagnée d'animations.

ST MEDARD DE GUIZIERES (33230) : Maison paroissiale, Place Abbé Genaud.

- 09 et 10/09 : Exposition de 11h à 19 h.
- 10/09 : Animations à 16h 00, Eglise de St Médard, récital d'orgue (Ph. BEZK ZOWAJNY), et l'ensemble vocal de St Médard de Guizières (Marion FRBOURG), suivi d'un verre d'amitié à la Maison Paroissiale.

PETIT PALAIS (33570) : Salle des fêtes municipale

- 16 et 17/09 : Exposition de 11h à 19h.

ANIMATIONS

- 15/09 à 20h30 : « St Jacques de Compostelle ». Témoignage de Michel LABORDE, histoire, projections, débat.
- 16/09 à 14h30 : visite commentée de l'église romane de PETIT-PALAIS.

ST ANTOINE SUR L'ISLE (33660) : Salle des fêtes municipale.

- 23 et 24/09 : Exposition de 11h à 19h.
- 23/09 : Animations : 20h30 « Veillée Villageoise », conteur (Claude BARDEAU), Chorale de l'Association Culturelle des Amis de Porchères, partage de gourmandises régionales.

ST SEURIN SUR L'ISLE (33660) : Salle d'exposition de la ville de St Seurin s/l'Isle.

- 30/09 et 01/10 : Exposition de 11h à 19h
- 30/09 : Animation : 21h00, Eglise de St Seurin, veillée techno/prière, (Nicolas de LOYNES et Richard GAY).

ENTREES LIBRES

Prochaines messes à PORCHERES :

- Dimanche 27 Août
- Dimanche 08 Octobre

Attention : Pas de messe dans notre secteur pastoral le 15 Octobre, jour du grand rassemblement de tous les secteurs pastoraux de l'Ensemble des rives de l'Isle et de la Dordogne dont nous faisons partie. Cette grande rencontre est prévue à St Emilion dans le cadre des festivités du « Jubilé de l'an 2000 » de 10h à 16h.

Le programme en sera diffusé dans la presse et dans nos bulletins paroissiaux hebdomadaires.

VANDALISME

Depuis quelques temps déjà les biens communaux font l'objet de dégradations périodiques (en particulier les abri-bus). Ces actes de vandalisme qui n'apportent rien à leurs auteurs détruisent les efforts qui sont faits pour rendre la commune accueillante et agréable. Par ailleurs, les réparations nécessaires coûtent de l'argent à l'ensemble des contribuables. Outre le fait que des poursuites peuvent être engagées contre les auteurs de ces méfaits, nous tenons à faire appel à leur sens civique et au respect des biens collectifs.

INFORMATIONS GENERALES

MAIRIE

Heures d'ouverture :

LUNDI	FERME LE MATIN	14 H 00 à 17 H 00
MARDI	09 H 00 à 12 H 00	14 H 00 à 17 H 00
JEUDI	FERME LE MATIN	14 H 00 à 17 H 00
VENDREDI	09 H 00 à 12 H 00	14 H 00 à 17 H 00

Fermeture le mercredi toute la journée

TARIFS DU FOYER DE PORCHERES

HABITANTS DE LA COMMUNE :

- 450 Francs la journée
- 600 Francs le week-end

HABITANTS HORS COMMUNE :

- 600 Francs la journée
- 800 Francs le week-end

LA CAUTION EST FIXEE A 800 FRANCS POUR TOUS

CARNET

NAISSANCES :

Elodie PICAUD le 06 mars 2000
Dorian BARAT le 11 mars 2000
Dorian Damien RICHARD le 04 avril 2000
Corentin BERRY le 13 avril 2000
Valentin Jean René ALLIOT le 13 mai 2000
Lola BEZIER le 23 mai 2000

MARIAGES :

Christophe OUISTE et Nathalie ESTEVE le 15 juillet 2000
Erick FRIBOULET et Chrystelle CLERQUIN le 12 août 2000

DECES :

Georges GUIMBERTEAU le 10 janvier 2000
Primo MARSON le 18 janvier 2000
Marie Madeleine Jeanne BOURDEY épouse RENVERSADE le 06 mars 2000
Louis RENARD le 06 mars 2000

LES ARTISANS ET COMMERCEANTS DE NOTRE COMMUNE

Jacques BERNARDI	3, Rangeard	- Chauffage central, Sanitaires, Zinguerie, Ramonage, Dépannage.
Christian DAGORN	21, Le Bourg	- Peinture, Tapisseries, Moquette, Façades, Vitrierie.
S.A.R.L DUBOIS	1, La Vergnotte	- Maçonnerie, Terrassements, Travaux Publics.
Gyselène DURESSE	7, Le Gassouil	- Coiffure Hommes et Femmes.

Jean-Michel GIMEL	4, Lot. Le Gassouil	- Service d'Assistance Dépannage Mécanique) (S.A.D.E.M.).
Jean-Michel LASNIER	9, Champeville	- Plâtrier.
Norbert MALAISE	33, Le bourg	- Boucherie-Charcuterie.
Marie-Jeanne Créations	4, La Combette	- Fabrication de chapeaux.
Elise MAURY	31, Le bourg	- Tabac, Alimentation, Presse, Gaz, Cadeaux.
Régis MERCIER	15, La Courtade	- Constructions traditionnelles, Charpentes, Couvertures, Ossatures bois, Maçonnerie.
MINOTERIE du Barrage	6, Le Barrage	- Farine et aliments du bétail.
Michel RENARD	21, Guérin	- Charpentes, Couvertures, Maçonnerie, Monuments funéraires..

RECENSEMENT MILITAIRE

Tous les jeunes (garçons et filles) sont tenus de se faire recenser à la mairie de leur domicile dans le mois de leur 16 ans.

Cette démarche obligatoire permet d'obtenir une attestation de recensement indispensable pour certaines formalités (inscription au permis de conduire, aux examens, etc...)

POPULATION DE LA COMMUNE

Au dernier recensement de la population de 1999, la commune de Porchères comptait 742 habitants contre 671 en 1990. Cette augmentation de 71 habitants représente un accroissement de 10,5% sur une période de 9 ans.

RECOMMANDATIONS POUR LA COURSE CYCLISTE DU 27 AOUT

Nous demandons aux riverains du circuit de la course cycliste qui aura lieu pour la fête de PORCHERES de bien vouloir tenir leurs animaux enfermés pour ne pas perturber l'épreuve.

Nous rappelons également que, pendant toute la durée de la course, la circulation de tout véhicule se fera dans le sens de la course.

Rappel du circuit: Départ du **bourg**
 Brisson par la D 123 E4
 Larret par la D 123
 Montée vers **Guérin**
 Descente vers **La Vergnotte, La Combette, Le Petit Chalbat**
 Retour vers le bourg par la D10 et la D 123 E4

Soyez prudents !...

**AVANTAGES FISCAUX
POUR TRAVAUX REALISES
PAR UNE ENTREPRISE OU UN ARTISAN**

A/ GROS TRAVAUX D'AMELIORATION : RAVALEMENTS

Sont concernés → grosses réparations comme RAVALEMENTS DE FACADE, mais aussi, gouttières, garde-corps, rambardes, remplacement des ouvertures : portes et fenêtres, installation de volets et de caisses d'isolation thermique et phonique, APPLICATIONS DE PRODUITS ANTI-TAGS.

Les dépenses effectuées jusqu'au 31 DECEMBRE 2001, sur un logement principal achevé depuis plus de 10 ans au moment du règlement des dépenses, ouvrent droit à une REDUCTION D'IMPOT plafonnée à 20 % des dépenses, avec pour maximum :

- 4000 FF pour une personne seule,
- 8000 FF pour un couple marié, sans enfant,
- 10000 FF pour un couple marié avec un enfant,
- 12500 FF pour un couple marié avec deux enfants,
- + 3000 FF par enfant supplémentaire, pour un couple mari,

SUR PRESENTATION DE FACTURE ACQUITTEE.

Notas :

- Ces plafonds sont pluriannuels et, pour le même logement, concernent toutes les dépenses engagées entre le 1.01.97 et le 31.12.200.
- Ces avantages ne sont pas cumulables avec les autres aides (subvention ANAH, Conseil Général, Caisses de Retraite, CAF, 1 % logement, etc...). En revanche, si les autres aides n'atteignent pas le montant de cet avantage, la réduction sera accordée après déduction des autres aides.
- Ces réductions ne sont pas cumulables avec le prêt à taux zéro.

B/ ENTRETIEN ET REVETEMENT DES SURFACES A L'INTERIEUR

Pour le PROPRIETAIRE OU LE LOCATAIRE, les dépenses effectuées pour sa résidence principale (achevée depuis 2 ans au moins au moment du règlement des travaux), depuis le 1^{ER} JANVIER 1998 et jusqu'au 31 DECEMBRE 2000, ouvrent droit à une réduction d'impôt de 15 % des travaux plafonnée à :

- 5000 FF pour une personne seule,
- 10000 FF pour un couple marié sans enfant,
- + 500 FF par personne à charge,
- + 750 FF pour le deuxième enfant,
- + 1000 FF par enfant, à partir du troisième enfant,

SUR PRESENTATION DE FACTURE ACQUITTEE.

Si le contribuable n'est pas imposable, cela peut aller jusqu'au remboursement.

Notas :

- Comme précédemment, ces réductions ne sont pas cumulables à d'autres aides (voir ci-dessus),
- Par contre, dans ce deuxième cas, les contribuables qui bénéficient d'un prêt à taux zéro ont droit à cette réduction.

INFORMATIONS INTERCOMMUNALES

SYNDICAT DES ORDURES MENAGERES

Ayez le réflexe recyclage !

- Réservez le plus possible vos poubelles aux déchets ménagers et aux papiers sales
- Utilisez les containers pour carton, verre et plastiques mis à votre disposition dans le bourg et à la piscine de Lagrave.
- Utilisez la déchetterie de Coutras pour tous les autres déchets (métaux, appareils électroménagers, pneus, etc...). **Heures d'ouverture** : du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 18h (19h du 01/04 au 30/09).

Projet de restructuration de l'usine de traitement de St Denis de Pile :

L'usine actuelle date de 1980. Depuis sa création, les procédés de traitement ont beaucoup évolués.

De plus, elle couvre maintenant un territoire qui compte plus de 78 000 habitants. Pour toutes ces raisons, le syndicat est amené à envisager une restructuration totale du site en prévoyant éventuellement l'intégration des SIVOM de Lussac et St Emilion pour diminuer les charges financières. A l'heure actuelle, on peut penser que dans les années qui viennent, on s'achemine vers une collecte sélective au porte à porte des matières fermentescibles d'une part, et des déchets propres et secs d'autre part.

SYNDICAT DES VALLEES DE L'ISLE ET DE LA DRONNE

O.P.A.H. DU NORD LIBOURNAIS

L'opération pour l'amélioration de l'habitat se poursuit sur la commune. Elle concerne les travaux d'amélioration du confort intérieur, le gros oeuvre, les économies d'énergie. Pour être subventionnables, ces travaux doivent être réalisés par des professionnels du bâtiment.

Pour tous renseignements:

- *Votre mairie,*
- *Cabinet URBANIS:* 180, bd Georges V, 33 000 Bordeaux
(Tél: 05 56 51 83 79)
- *Syndicat mixte pour le développement du nord libournais:*
5, Esplanade Gharles De Gaulle 33 660 St Seurin/ Isle
(Tél: 05 57 49 77 91)

SIGNALETIQUE :

En 1993 une première ébauche de signalisation des lieux-dits de la commune avait été entreprise. Ce projet avait été mis en sommeil car la D.D.E nous avait indiqué que dans le cadre de l'intercommunalité, il y aurait possibilité d'obtenir des subventions pour cette réalisation. Le temps à passé, mais cette année une étude globale de la signalisation a été entreprise sur les cantons de Coutras et Lussac par l'intermédiaire des syndicats intercommunaux concernés.

Porchères a donc bénéficié de cette étude et pourra être subventionnée pour cette opération. Les

premiers résultats font apparaître la difficulté à signaler tous les lieux-dits répertoriés en raison de leur nombre.

En effet, une accumulation de panneaux sur les carrefours nuit à l'efficacité de la signalisation.

La solution envisagée est donc de ne signaler que les hameaux importants (une vingtaine en tout). Pour compléter l'information, un panneau avec plan détaillé de la commune sera installé dans le bourg. L'emplacement de ce panneau sera fléché sur les voies principales de la commune (Routes Départementales).

A l'heure actuelle on peut penser que la signalisation pourra être mise en place en 2001.

S.I.T.A.V.I.

Comme chaque année le Syndicat Intercommunal des Travaux d'Aménagement de la Vallée de l'Isle a entrepris une tranche de travaux sur la commune de Porchères.

Le débroussaillage et l'enlèvement des arbres morts le long de la rive de l'Isle entre Champeville et le Petit Musset ont été réalisés dans le courant du mois de juin.

LUTTE CONTRE LES RAGONDINS

Les éleveurs d'ovins et de bovins du département des Pyrénées Atlantiques sont préoccupés par l'état sanitaire de leurs troupeaux face à des problèmes non maîtrisés, dus aux ragondins. Cet animal importé jadis d'Amérique du Sud est vecteur de certains virus ou bactéries préjudiciables pour les animaux, mais aussi pour l'homme.

Outre les dégâts qu'il provoque aux cultures de blé et de maïs, il détériore les digues, il creuse des galeries entre les racines d'arbres qui peuvent en mourir, le ragondin est l'un des vecteurs les plus actifs de la « leptospirose » transmissible aux animaux (bovins, ovins, etc...) et à l'homme.

Sachant que la « leptospirose » fait partie des maladies mortelles, la Direction des Services Vétérinaires à Pau, le Conseil Général des Pyrénées Atlantiques, la SEPANSO, les éleveurs, ont tenu une réunion le 8 août à Pau en vue d'envisager la mise en place d'un plan d'action pour lutter contre le développement inquiétant du ragondin. Il faut savoir qu'un couple de ragondins est très prolifique : une femelle peut mettre bas jusqu'à 3 portées de 4 petits par an.

A Porchères et dans des communes voisines, nous luttons depuis plusieurs années contre la prolifération des ragondins, mais nous ne sommes pas parvenus à nous débarrasser de ce fléau. Nous devons donc poursuivre et même accentuer nos interventions en accord avec la Fédération Départementale des Groupements de Défense Contre les Ennemis des Cultures de la Gironde (F.D.G.D.C.E.C.), qui délivre des appâts spéciaux. Il existe des poisons spécifiques utilisables sans danger pour d'autres animaux, ainsi que des pièges.

ACTIVITES DES ASSOCIATIONS

PASSAGE A L'AN 2000

C'est en présence de Monsieur BARRAU, Maire de la commune et Conseiller Général de la Gironde, que Porchères a franchi le passage de l'an 1999 à l'an 2000, passage symbolisé par une magnifique porte originale et unique réalisée selon la technique de pliage « origami ».

Les membres du Conseil Municipal, les adhérents des associations et des volontaires hors associations s'étaient mobilisés pour organiser un réveillon dansant sous un chapiteau décoré de guirlandes réalisées au cours de précédentes veillées. Près de 450 personnes festoyaient autour de tables décorées simplement mais artistiquement avec une grande délicatesse d'attention envers les convives.

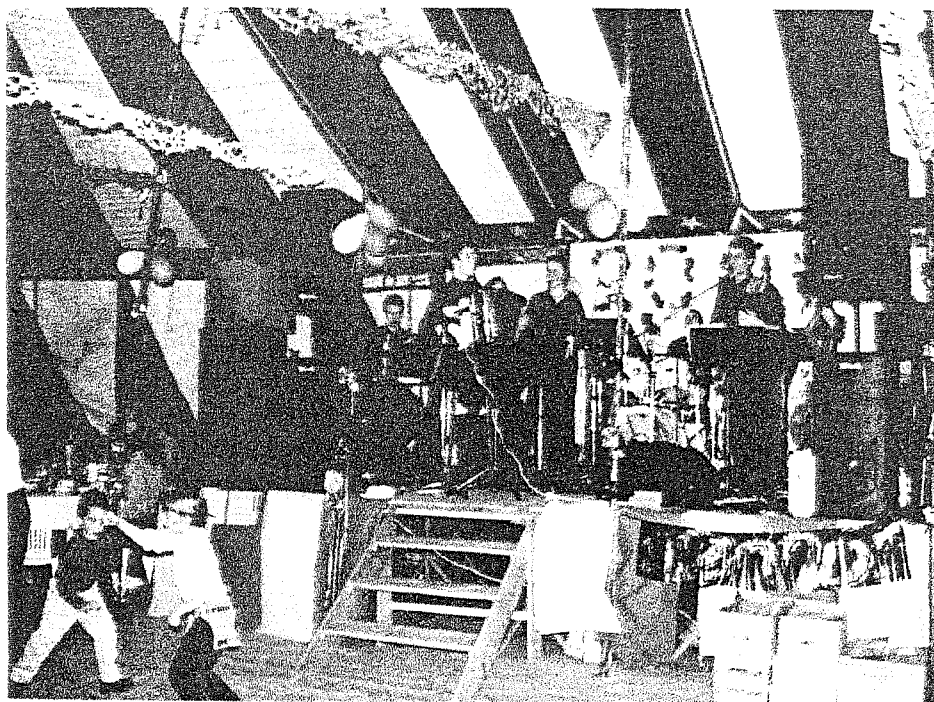
Un travail important qui partait du coeur pour la présentation du menu permettait à notre village de garder son identité.

Jusqu'à six heures du matin, au son d'un orchestre vaillamment déterminé à animer la fête et à s'adapter aux goûts des participants, les danseurs et danseuses profitaient joyeusement de ces heures fugitives.

Pour combler chacun, Monsieur BARRAU offrait généreusement le calvados pour un « trou normand » très apprécié et de délicieuses galettes des rois anticipant légèrement mais chaleureusement la tradition.

Tous les bénévoles au service de cette manifestation très animée mais sereine remercient vivement la compréhension et la courtoisie de ceux qu'ils ont reçus avec un grand plaisir.

Porchères remercie également tous les commerçants qui, par l'importance de leurs remises consenties, ont aidé à organiser cette fête.



Sous le chapiteau : une vue de l'orchestre

ASSOCIATION CULTURELLE DES AMIS DE PORCHERES

CHORALE



Cette année encore l'activité de la Chorale n'a cessé d'augmenter.

En effet, nous avons donné à ce jour 6 concerts dont un avec nos Amis de la Chorale de MENESPLET, au cours d'une soirée organisée pour « RETINA FRANCE », Association qui oeuvre au profit des malvoyants.

Nous avons encore 2 concerts à donner fin septembre, puis nous reprenons les répétitions en vue de la saison 2001. Nous invitons toute personne intéressée par notre chorale à venir se joindre à nous, avec grand plaisir nous les accueillerons.

Notre groupe a effectué deux sorties, une en gabare sur l'Isle à partir du moulin du Duellas, l'autre au théâtre où nous avons apprécié « Violettes Impériales ».

Cet été avec le GRAHC, après un délicieux repas, le « Feu de ST JEAN » nous a rassemblés à ST-CRISTOPHE DE DOUBLE.

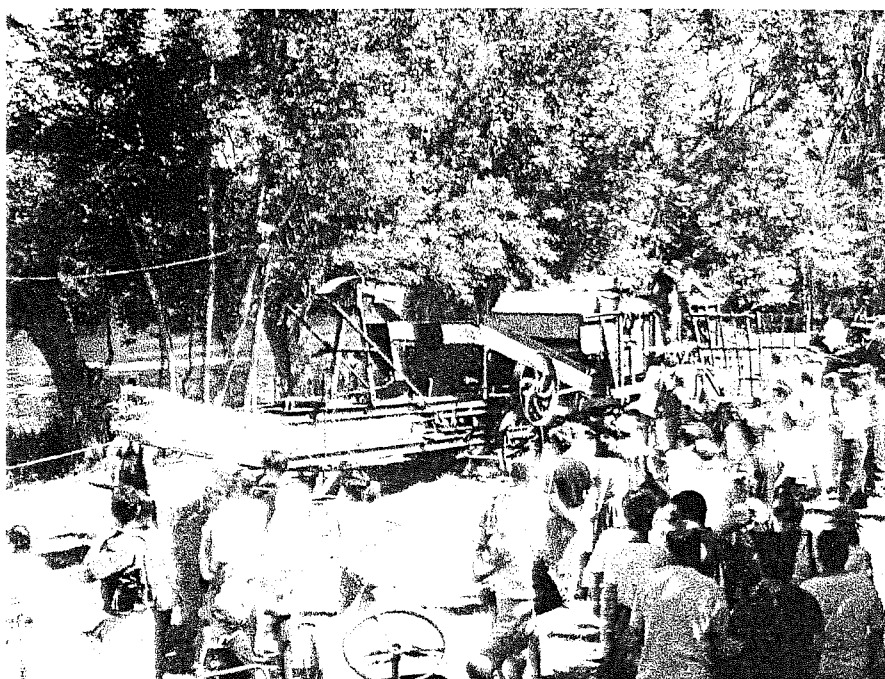
MUSEE

Pour la saison 2000, le Musée présente : « CLIN D'OEIL SUR NOTRE CAMPAGNE, SA VIE, SES COUTUMES, SES TRADITIONS » exposition très prisée par les visiteurs, qu'ils soient Poitevins, Charentais, Vendéens, chacun y retrouve un peu des coutumes de son pays.

Nous y recevrons jusqu'au 17 septembre.

FETE DES MOISSONS

Des meuniers, meunières, fileuses, vendeuses de passementerie ont participé, en costumes, à la magnifique FETE DES MOISSONS organisée par ISLE ET DRONNE dans le très beau cadre offert par le moulin de Monsieur DINGHIN, au Barrage.



La batteuse

AVENIR DE LA DOUBLE

Nous ne pourrions évoquer l'Avenir de la Double sans rappeler la récente disparition de l'un de ses membres les plus assidus : notre ami Jean-Luc DIEZ nous a quittés le 30 octobre 1999 dans des circonstances aussi soudaines que cruelles.

Une fois encore, hélas, le club déplore la perte de l'un des siens, en la personne de ce grand amoureux du hockey sur gazon, qui ne ménageait ni son temps ni ses efforts et qui a toujours su se rendre disponible, notamment pour permettre aux plus jeunes de pratiquer et de faire perdurer ce sport auquel il vouait lui-même une véritable passion.

L'équipe de hockey a effectué la saison 1999-2000 de façon laborieuse, puisqu'elle n'a pu obtenir qu'une septième place en championnat. Sa présence au sein de la poule parisienne, dont le niveau est toujours aussi élevé, n'a pas facilité sa tâche et, malgré la constance et l'acharnement de ses joueurs, notre équipe n'a pu accéder à une place plus conforme à sa valeur.

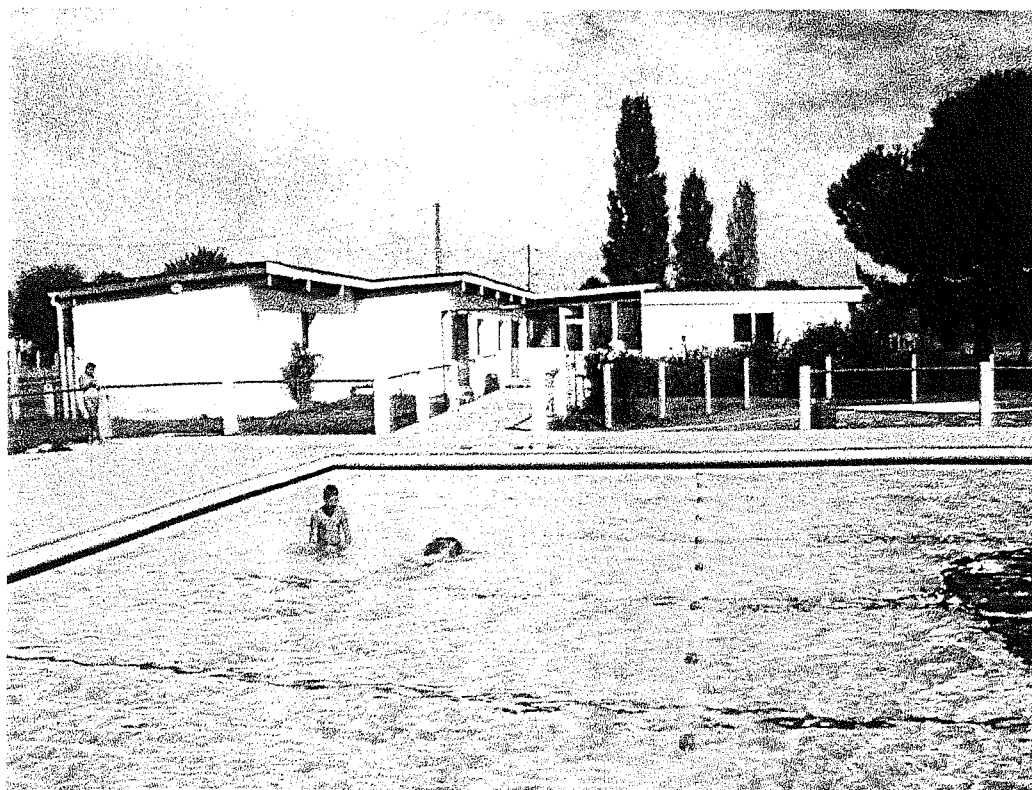
Pour la saison qui se profile, elle continuera d'évoluer en première division dans la poule du Sud-Est, aux côtés de Lyon, Cannes, Nice, Cagnes sur Mer, Antibes, Salon de Provence et enfin Primrose de Bordeaux.

Il est permis d'espérer ainsi de meilleurs résultats, d'autant que le groupe enregistre l'arrivée de plusieurs joueurs dont les qualités et la jeunesse laissent envisager un nouvel élan.

En ce qui concerne les structures du club, de nouveaux travaux ont été réalisés. Une partie de la terrasse a été carrelée et les murs repeints. D'autres améliorations sont en projet afin de rendre plus accueillant le complexe.

A ce propos, nous tenons à remercier de leur fidélité toutes les personnes qui se rendent régulièrement à l'Avenir de la Double, que ce soit en participant aux repas que nous organisons, soit en fréquentant la piscine, et qui contribuent ainsi activement à l'existence de notre association.

La saison de piscine a débuté de façon défavorable. En effet, les conditions météorologiques subies en juillet ne nous ont permis d'enregistrer que des résultats moyens. Mais l'amélioration du temps qui semble se confirmer au fil de ce mois d'août permet d'escompter une fin de saison plus propice et un bilan relativement satisfaisant.



CLUB DE L'AMITIE -PORCHERES - ST-ANTOINE SUR L'ISLE

Composition du bureau :

Mr JACQUEMIN	Président d'honneur
Mr CAILLABERE	Président
Mr MERCIER	Vice-Président
Mme MALAISE	Animatrice
Mme CAILLABERE	Trésorière

Nous présentons à Mr RULLIER démissionnaire pour raisons graves de santé nos meilleurs vœux de retraite paisible ; il sera toujours le bienvenu parmi nous.

Nos sorties les plus récentes :

- Au « Pin Galant », l'opérette « Gipsy » ;
- A Gauriaguet, la revue de « l'Ange bleu » après un excellent repas ;
- A Clairac au « Papagayo », une promenade sur le Lot qui a suivi un repas dansant joyeusement animé.

Le dévouement de Madame MALAISE a permis à ceux d'entre nous qui le désiraient de participer à d'autres voyages « hors club » « Les Florales » - à la Tranche sur Mer - par exemple.

Nos repas habituels rythment les saisons : choucroute, gigot pascal, paëlla...

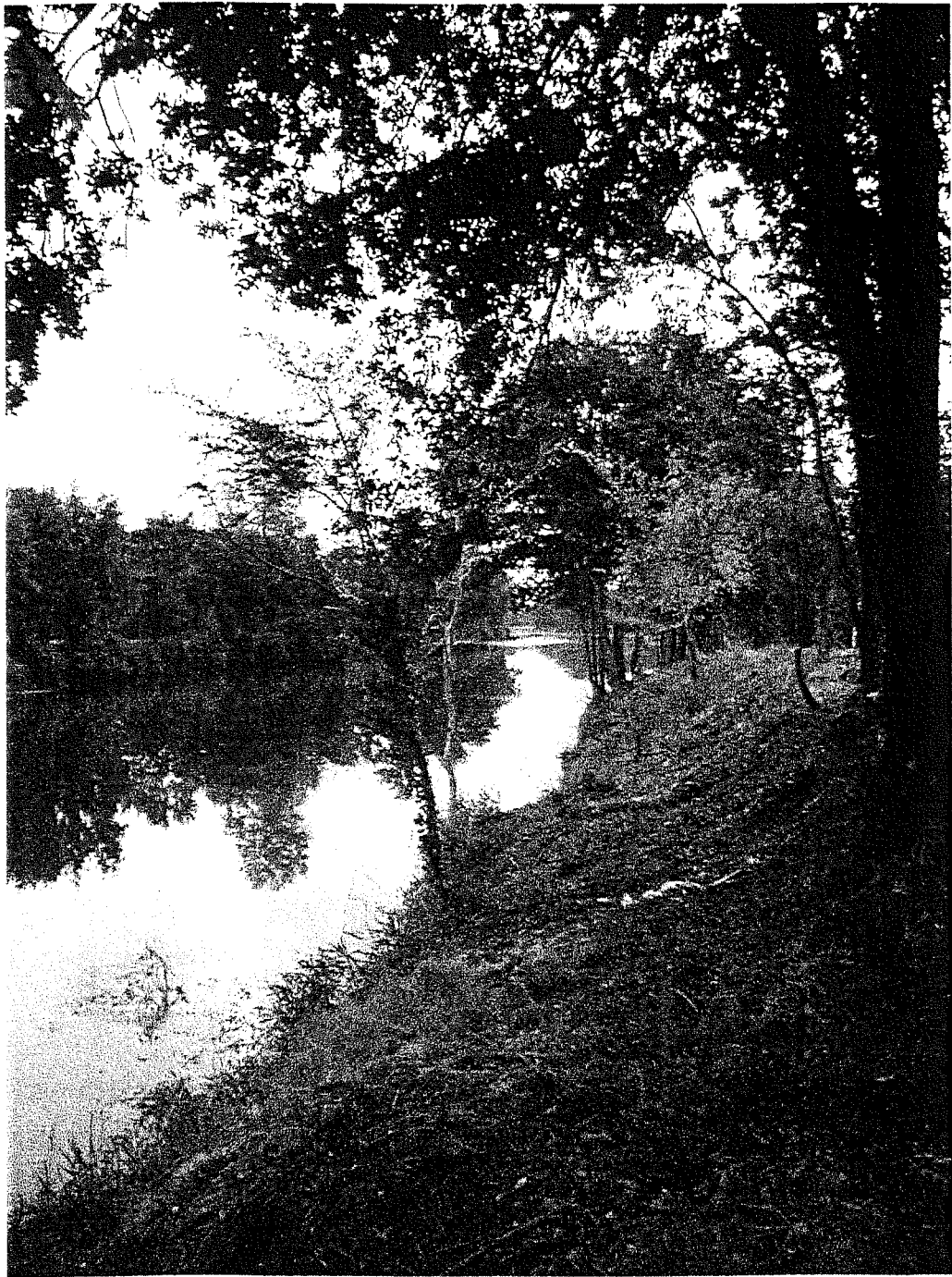
Le repas gratuit de fin d'année 1999 a anticipé copieusement et joyeusement le passage à l'an 2000 : foie gras et champagne ont apparemment été appréciés autour d'une décoration encore plus raffinée que d'habitude.

Nous remercions vivement tous nos adhérents dont la compréhension et l'aide nous sont si précieuses.

Dans plusieurs familles, la maladie hélas a frappé ; nous déplorons également le décès de Mme Georgette FROUIN et de Mr Lucien RENARD membres du club à ses débuts.

Nous préparons notre Grand Loto annuel - le 17 octobre 2000 - dans la salle des fêtes de Saint-Antoine sur l'Isle. Vous y êtes cordialement invités et nous serons honorés de votre visite.

L'atmosphère du club reste toujours conviviale et décontractée ; si vous aimez jouer aux cartes, au loto, ou à d'autres jeux de société, à la pétanque ou tout simplement rire et bavarder, rejoignez-nous le jeudi de 14 H à 17 H dans la salle communale de Porchères ; vous y serez les bienvenus.



Les berges de l'Isle

A.C.C.A.

Notre association de chasse fête cette année son vingtième anniversaire.

Depuis 1980, chaque bureau, présidé successivement par J. Jacques BEZIER, Francis BERGERE, Marcel AICOBERRY, Jacques BERNARDI, a su apporter son savoir, afin que chacun puisse pratiquer son loisir.

Je tiens à remercier J. Jacques BEZIER, Bernard MALAISE et Yves PIRON qui, depuis 20 ans, sont toujours présents et donnent énormément de leur temps pour la chasse. Un grand merci à Madame Andrée PIRON qui depuis de nombreuses années nous prépare un excellent civet de chevreuil pour notre repas annuel.

A mon tour je m'efforcerai, avec les gens qui m'entourent, à faire de mon mieux pour défendre nos droits à la chasse.

Un nouveau millénaire arrive, de nouvelles lois cynégétiques aussi, alors...

Chasseurs, défendons nos droits mais attention, pour être respectés, respectons les autres !

Bonne chasse

Le Président : Eric SAUTEREAU.

AMICALE DE PORCHERES

Président	Odile AICOBERRY
Trésorière	Henri GROLIER
Secrétaire	Thérèse RENARD

Nous avons dû annuler la soirée « Fruits de Mer », prévue au mois de Mai, car nous n'avions pas assez d'inscriptions.

Nous essayons, malgré tout, de continuer de vivre... nous existons depuis 1978.

Nous avons participé à la soirée de l'an 2000 avec les Associations de Porchères où je le rappelle 430 personnes étaient réunies sous chapiteau. Beaucoup de travail récompensé par une super ambiance et une satisfaction évidente.

Comme tous les ans nous organisons pour la fête locale un concours de pétanque et offrons nos services au repas du samedi soir.

Merci aux membres de cette association.

Amicalement,

La secrétaire

RECETTES

Gâteau roulé à la crème de coco

pour 8 personnes - préparation : 45 mn - cuisson : 20 à 25 mn

Ingédients biscuits : 4 œufs
• 150 g de sucre en poudre
• 100 g de farine • 1 pincée de sel • 1/2 sachet de levure chimique • 50 g de noix de coco râpée.

Crème : 15 cl de lait de coco
• 4 cuil. à soupe de rhum blanc
• 20 cl de crème fraîche liquide
• 1 œuf entier + 2 jaunes • 125 g de sucre en poudre • 60 g de farine • 20 cl de lait • 75 g de noix de coco râpée.

RÉALISATION

- Pour préparer la crème, versez le lait de coco dans un petit saladier, délayez avec le rhum, puis avec la crème fraîche jusqu'à obtention d'une crème bien lisse.
- Dans une terrine, battez l'œuf et les deux jaunes avec le sucre en poudre jusqu'à ce que le mélange mousse et double de volume.
- Incorporez la farine, ajoutez la crème au lait de coco et le lait.

- Versez cette crème dans une casserole et portez à feu doux.
- Sans cesser de mélanger à la spatule, faites cuire jusqu'à épaississement en veillant à ne pas faire bouillir.
- Versez aussitôt cette crème dans un saladier pour la faire refroidir. Lissez au fouet.
- Incorporez la noix de coco râpée, réservez au réfrigérateur pour que la crème raffermisse.
- Préchauffez le four (th. 5, 200°).
- Préparez le biscuit : cassez les œufs en séparant les blancs des jaunes.
- Travaillez les jaunes avec le sucre en poudre jusqu'à ce que ce mélange blanchisse.
- Mélangez la farine avec le sel et la levure, incorporez peu à peu au mélange œufs-sucre.
- Battez les blancs en neige et ajoutez-en le tiers à la pâte à biscuits pour la détendre un peu.
- Parsemez le reste des blancs d'œufs avec la noix de coco râpée, mélangez délicatement, puis in-

corporez à la pâte à biscuit.

- Tapissez un moule rectangulaire (22x30) avec une feuille de papier cuisson. Étalez la pâte en une couche bien régulière.
- Enfournuez à mi-hauteur et faites cuire 10 à 12 mn jusqu'à ce que le biscuit soit cuit tout en restant souple.
- Au sortir du four, recouvrez le biscuit avec un torchon humide. Décollez-le du papier-cuison et enroulez-le sur lui-même. Maintenez-le ainsi jusqu'à utilisation.
- Quand le biscuit est bien refroidi et que la crème a épaissi, déroulez le biscuit et étalez-y 4/5 de la crème.
- Enroulez à nouveau le biscuit sans trop le serrer, puis faites-le glisser sur un plat de service en plaçant l'arête en dessous.
- Étalez le reste de crème à la surface du gâteau et parsemez de noix de coco râpée ou en copeaux. Appuyez légèrement pour bien faire adhérer.
- Servir frais.

Puits d'amour à la créole

pour 6 personnes - préparation : 20 mn - cuisson : 10 mn

Ingédients : 6 rondelles d'ananas • 1 gros œuf • 50 g de sucre en poudre • 1 cuil. à café de rhum blanc • 125 g de noix de coco râpée • 6 cerises confites.

RÉALISATION

- Préchauffez le four (th. 6, 220°).
- Dans une terrine, fouettez l'œuf avec le sucre jusqu'à ce que le mélange blanchisse.
- Ajoutez le rhum et la noix de coco et mélangez consciencieusement.
- Tapissez la tôle du four d'une feuille de papier cuisson, disposez les rondelles d'ananas.
- Formez une petite boule avec la préparation et étalez-la bien régulièrement sur une rondelle d'ananas. Procédez de même



pour chaque rondelle.

- Enfournuez à mi-hauteur et laissez cuire 8 à 10 mn jusqu'à ce que les puits soient bien dorés.

- Juste au sortir du four, disposez une cerise confite au centre de chaque rondelle en l'enfonçant légèrement.
- Laissez complètement refroidir avant de servir.

Le puits d'amour aurait été créé en 1843 après le succès d'un opéra-comique intitulé : Puits d'amour.

TRIBUNE LIBRE

Cette année, nous avons le plaisir de publier un poème composé par un habitant de la commune.
En souhaitant que cette initiative donne des idées à d'autres personnes pour les années à venir !

*Chaos de feux, brasier prestigieux, où la foule
De l'abîme venue à l'abîme s'écroule.
Rue au soir des cités ! Torrent qui joint l'enfer
Aux clameurs de la foudre éblouissant la mer,
Hurlant de rage sous la houle.*

*Flammes, lueurs, reflets, splendeurs, immensités
Où les soirs apaisants errent épouvantés,
L'incend étincelant où l'ombre profanée
Se traîne dans la boue et roule assassinée
Sur tes pavés ensanglantés.*

*Que je vous aime vieux chemins de mon village,
Ruisseaux où le ciel clair vient baigner le nuage,
Fenêtres qui gardez la douceur d'un vitrail,
Lointains qui déployez vos nacres d'éventail
Où chaque pin est une image.*

*Ruelle où chaque toit, comme d'un encensoir,
Exhale une fumée, où chaque vitre au soir,
Jette un rayonnement de lueurs indécises
Comme parfois l'on voit les vieilleses d'églises
Blessés les ors d'un ostensor.*

*Vieux arbres des jardins où la nuit, goutte à goutte,
Comme une averse d'ombre immobile s'égoutte.
Champs où les meules d'or conservent des clartés,
Sentiers, petits ruisseaux au ruisseau de la route
Soirs de chez nous, sérénités.*

*Jean Chaisemartin
Juin 2000*

PROGRAMME DE LA FETE DE PORCHERES

les 26 et 27 Août 2000

SAMEDI 26 AOUT:

15 Heures : **Concours de pétanque**

Engagements 50 F par doublette. - Remise des engagements + coupes

19 H 30 : Remise des récompenses

Vin d'honneur

20 H 30 : **Repas champêtre** organisé par

{l'Amicale de Porchères

{Le Club de l'Amitié

Inscription chez les commerçants et auprès des Associations

Prix des repas: Adultes: 80 F, Enfants de moins de 10 ans: 50 F

Veillez porter vos couverts.

22 heures : **BAL GRATUIT**

DIMANCHE 27 AOUT:

9 heures : **Concours de belote**

Remise des engagements

9 heures : **Randonnée Pédestre** : circuit 10 kms

Inscriptions au départ (10 F pour assurance)

15 heures : **Course Cycliste Régionale 2**

17 heures : **Lâcher de pigeons**

22 heures : **Feu d'artifice** animé par le Réveil d'Abzac et ses majorettes

BAL DE CLÔTURE : Entrée gratuite

Manège enfantin, Autos-Skooter, Tir à Plomb, Loterie...

Le Musée de Porchères sera ouvert l'après-midi pendant la fête.